

## Mot de la direction

La cloche a sonné et les grandes vacances sont terminées. Une autre belle aventure s'annonce et l'équipe-école te souhaite une très belle année scolaire 2023-2024.

Ton agenda est un outil indispensable pour connaître le fonctionnement de l'école. Garde-le propre et près de toi en tout temps. Il te servira tout au cours de l'année et assurera une meilleure communication avec tes parents.

À l'école Jolivent, nous avons un mode de vie pour t'accompagner dans le développement de tes compétences sociales. Tu constateras que la démarche utilisée est résolument éducative et que la collaboration et la cohésion de tous sont essentielles à la réussite de ce projet de vie. Je t'invite à te familiariser avec son contenu. Pour leur part, les intervenants de l'école se feront un devoir de bien t'expliquer le processus d'accompagnement dès le début des classes.

Nos valeurs sont : **Bien-Être**  
**Bienveillance**  
**Flexibilité**

Notre vision :

L'école Jolivent est un milieu bienveillant où le bien-être de chaque individu est au centre de nos préoccupations. Tous sont engagés dans une démarche d'ouverture et de flexibilité.

Bonne année scolaire !

La direction



# École Jolivent

Nom : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

*Note : La forme masculine dans les pages qui suivent a été utilisée dans le seul but d'alléger le texte.*

# *Fonctionnement de l'école Jolivent*

## **Absence de l'enfant**

Si votre enfant doit s'absenter, **vous devez communiquer avec l'école par téléphone (450) 467-2366 dès le début des classes** pour nous indiquer cette absence, le motif et la durée approximative. Si votre enfant fréquente le service de garde, n'oubliez pas de le mentionner.

Toutefois, entre **15 h 45 le soir et 7 h 45 le matin**, vous pouvez laisser votre message **sur la boîte vocale**. Cela vous évitera l'achalandage des lignes aux heures de pointe.

## **Accidents ou maladie**

Lorsqu'un enfant se blesse ou se sent mal, nous lui prodiguons les premiers soins selon la politique du Centre de services scolaires. Nous vous prévenons le plus rapidement possible. En cas d'absence de votre part, nous téléphonons au numéro d'urgence.

**Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il est malade.** Nous n'accorderons aucune permission aux enfants qui demanderont de demeurer à l'intérieur pendant les récréations. Un peu d'air frais est salubre et nécessaire à tous les enfants.

## **Activités éducatives complémentaires**

Toute activité de plein air ou tout projet spécial doit s'autofinancer. Par contre, la situation financière d'un élève ne doit en aucun cas empêcher sa participation à une activité.

## **Activités extrascolaires**

Selon les possibilités, nous offrons un programme d'activités extrascolaires facultatives et saisonnières.

## **Agenda**

Les élèves de 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année et ceux des classes d'adaptation scolaire doivent toujours avoir leur agenda avec eux. Ils doivent en prendre soin, ne pas arracher les feuilles et le tenir propre. Ils devront le rembourser s'ils le perdent. Les élèves de 6<sup>e</sup> année ont un agenda spécialement conçu pour eux. Les mêmes exigences s'appliquent.

## **Alimentation — collation**

Nous nous efforçons de transmettre aux enfants les habitudes d'une saine alimentation. Il est permis à chacun d'apporter une collation en tenant compte de la politique alimentaire du Centre de services scolaires. Par exemple, les élèves peuvent apporter un fruit, un légume, du fromage, etc. La gomme, les bonbons, le chocolat, les croustilles et d'autres aliments de ce type sont permis lors d'occasions spéciales approuvées par le conseil d'établissement.

## Allergie

Lorsqu'un enfant souffre d'allergie sévère (ex. beurre d'arachides), l'école doit en être prévenue par les parents. L'infirmière informe alors le personnel des mesures à prendre en cas d'urgence, supervise le plan d'intervention et prépare un communiqué d'information qui sera remis aux élèves des classes concernées. Les enseignants sensibilisent les élèves et les parents des allergies graves qu'il peut y avoir dans leur classe.

## Arrivée des enfants sur la cour

Il n'y a pas de surveillance dans la cour avant **7 h 50** le matin, et avant **12 h 30**. Pour des motifs de sécurité, nous vous demandons de **ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures**. Cette même règle s'applique pour les élèves qui ont l'autorisation de dîner à l'extérieur (restaurant) de façon occasionnelle. En cas de pluie, les élèves du primaire et du préscolaire doivent entrer par la porte située dans la cour d'école.

## Assurance

Le Centre de services scolaires des Patriotes dispose d'un portefeuille d'assurances adéquates qui la protège en tant qu'organisme ayant des responsabilités légales. Le Centre de services scolaires et son personnel sont donc en mesure d'assumer toute responsabilité civile liée à leur rôle. Cependant, ces assurances ne couvrent pas les pertes, bris et accidents subis par les enfants à l'école.

À moins qu'un objet soit confié au Centre de services scolaires qui, en retour, en accepte la garde officiellement, les parents ont la responsabilité d'assumer les pertes, bris, actes de vandalisme et vols d'objets tels que les vêtements, les lunettes, les bicyclettes que l'élève a apportés à l'école.

Il est donc important que les parents insistent pour que leur enfant prenne soin des objets qu'il apporte à l'école. Sinon, les élèves doivent être couverts par une police d'accident personnelle ou familiale.

Dans le cas d'accidents (jeux dans la cour, le gymnase, la classe, etc.), il doit être prouvé que le Centre de services scolaires est fautif pour qu'il en assume la responsabilité.

Les parents sont aussi responsables des actes commis par leur enfant et doivent les renseigner à ce sujet.

## Utilisation des cellulaires et appareils électroniques à l'école

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours.

De plus, la direction de l'établissement a décidé d'interdire totalement l'utilisation des appareils mentionnés précédemment dans l'établissement (dans les aires communes, les casiers, etc.), et aussi sur son terrain.

Les seules exceptions à cette interdiction sont les suivantes :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert\* ;
- ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent\*.

\* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

Lorsqu'une exception est applicable, l'élève devra alors utiliser son appareil uniquement dans les circonstances permises. Lorsque l'exception n'est pas applicable, l'élève devra laisser son appareil à l'endroit indiqué par la direction.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. D'autres sanctions pourraient être imposées à l'élève.

## Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux enfants pour une période par semaine intégrée à leur horaire. L'élève en profite pour se documenter, faire des recherches ou encore lire, sous la surveillance de son titulaire.

L'enfant est responsable du retour des manuels empruntés. S'il y a perte ou détérioration, un montant équivalent au remplacement sera exigé aux parents.

## Bulletin scolaire

Vous serez informé des dates de fin d'étape et de remise de bulletin en début d'année scolaire. Les bulletins sont déposés sur le portail des parents (Mozaïk).

## Service de traiteur

Les enfants qui dînent à l'école peuvent, s'ils le désirent, bénéficier de repas chauds, moyennant une somme abordable. Un menu et une liste de prix vous sont envoyés au début de chaque mois. Vous pouvez aussi commander par internet.

## Casiers

L'école met à la disposition de chaque élève un casier. L'élève est responsable de la propreté de son casier. Aucun graffiti ne sera toléré. Pour ceux et celles qui ont un casier avec porte, il est défendu de le verrouiller avec un cadenas.

## Mode de vie

Dans la société d'aujourd'hui, il n'existe aucun système d'intervention qui réussira à lui seul à éduquer, encadrer et accompagner **tous** les enfants avec un taux de réussite de 100 %.

Le succès et l'efficacité d'un système d'intervention sont intimement liés à l'acceptation, à l'appropriation et à l'engagement de **tous** les adultes et les élèves (école/maison) dans la mise en marche d'un tel projet collectif. La cohésion et la qualité de la communication sont des atouts pour **tous**.

L'école Jolivent est un milieu de vie où l'élève apprend à cohabiter avec les autres. Nos trois valeurs sont le **bien-être, la bienveillance et la flexibilité**.

## Cour de récréation et parc-école

Entre 7 h et 18 h, la cour de récréation et le parc-école sont à l'usage exclusif des élèves qui sont sous la responsabilité de l'école.

### Départ en cours de journée

- a) **Non prévu** : Si une **urgence** vous oblige à venir chercher votre enfant à l'école avant la fin des cours, vous devez vous adresser au secrétariat en passant par la porte d'entrée principale.
- b) **Prévu** : Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez aviser l'enseignante et le secrétariat par courriel ou par téléphone en indiquant la raison et l'heure du départ. Avant de quitter l'école, votre enfant devra se rendre au secrétariat pour signifier qu'il est autorisé à partir.
- c) **Départ** : Pour tout changement à l'horaire de votre enfant qui concerne le midi ou la fin de la journée, vous devez appeler au secrétariat **au moins trente minutes avant le départ pour le dîner ou pour la fin de la journée**.

### Dîner à l'école

Tous les élèves peuvent s'inscrire au service des dîneurs. Ils sont alors placés sous la responsabilité d'une surveillante pour environ 30-34 élèves. Votre enfant apporte son dîner ou profite du service de traiteur. Les élèves doivent avoir un repas froid ou un thermos.

Pour assurer la sécurité des enfants qui dînent à l'école, ceux-ci ne sont jamais autorisés à quitter la cour de l'école. Si vous permettez à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, vous devez **nous envoyer une autorisation écrite, signée et datée**.

### Éducation physique

Le costume d'éducation physique est obligatoire : chandail à manches courtes, culotte courte (pas de jeans ou de pantalon de ville), espadrilles à semelles qui ne marquent pas et en caoutchouc (pas de souliers de planche à roulettes). Le changement de vêtement est obligatoire. L'école dispose de vestiaires à cette fin.

Afin d'éviter tout incident fâcheux et pour assurer sa sécurité, votre enfant devra obligatoirement enlever les bagues, bracelets, breloques, clés, colliers et boucles d'oreilles durant les cours d'éducation physique.

Selon la température, les cours peuvent se donner à l'extérieur, les enseignants d'éducation physique aviseront votre enfant pour qu'il s'habille selon la saison et les conditions météorologiques.

### Fermeture d'urgence de l'école

Si pour une **situation urgente**, nous devons fermer rapidement l'école en cours de journée, les enfants seront retournés à la maison ou chez la gardienne. Nous nous assurerons auparavant que toutes les mesures de sécurité et de communication avec les parents auront été prises.

Il est de votre responsabilité de **prévoir en tout temps un endroit où votre enfant peut aller**. Je vous prie de bien informer votre enfant de cette éventualité pour éviter la panique ou l'insécurité.

## Horaire de l'école

<b>Préscolaire :</b>	8 h à 11 h 20 12 h 40 à 14 h 12
<b>Primaire et Adaptation Scolaire :</b>	8 h à 11 h 20 12 h 40 à 15 h

## Horaire de surveillance dans la cour aux entrées

<b>A.M.</b>	<b>Entrée :</b> 7 h 50 à 8 h
<b>P.M.</b>	<b>Entrée :</b> 12 h 30 à 12 h 40

Aucune surveillance avant 7h50 et 12h30.  
Les élèves ne peuvent pas se trouver sur la cour d'école.

## Horaire du secrétariat

De 7 h 45 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 45.  
En cas d'urgence, téléphonez au service de garde au (450) 467-2366 poste #6.

## Informatique

Nous disposons de portables et d'iPad pour les élèves. Les outils technologiques sont considérés comme un moyen d'apprentissage et non un programme d'étude. Il existe un protocole d'utilisation et des modalités de navigation dans Internet prévues par le Centre de services scolaires.

## Manuels scolaires & matériel de l'école

L'école prête gratuitement aux élèves les manuels scolaires. Tout en tenant compte d'une usure normale, l'élève doit remettre, à la fin de l'année, les manuels prêtés en bon état. Si l'enfant perd ou détériore un livre ou brise tout autre objet appartenant à l'école, une facture couvrant la valeur de remplacement sera envoyée aux parents. Un livre abandonné dans le casier, ou volé est considéré comme non remis.

## Meubles et biens

Les élèves doivent respecter les meubles et les biens qui sont mis à leur disposition et qui appartiennent au Centre de services scolaires. Tout acte de vandalisme sera sanctionné. Les parents des élèves coupables devront rembourser le coût des réparations.

## Paiement des états de compte

Tous les comptes envoyés aux parents pour payer les sorties éducatives, le service aux dîneurs ou le service de garde peuvent être payés en utilisant le service de paiement par internet. Vous pourrez, à partir du site de votre institution financière, faire le paiement de l'état de compte en créant un nouveau fournisseur et en ayant en votre possession le numéro de référence de votre enfant.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires pour effectuer votre paiement en ligne lors de la réception du premier état de compte en septembre 2022.

Les paiements par chèques doivent être faits au nom du « Centre de services scolaires des Patriotes » ou « École Jolivent » en indiquant, au verso du chèque, le prénom, le nom de famille de l'enfant ainsi que son numéro de fiche apparaissant sous le code barre en haut à droite de l'état de compte.

## **Récupération des apprentissages**

Votre enfant peut être invité à des périodes de récupération après la classe ou lors d'une journée pédagogique. Dans ce cas, son titulaire communiquera avec vous.

## **Rencontre d'information**

Au début de chaque année, les parents sont invités à assister à une rencontre d'information avec le titulaire de leur enfant. Lors de cette rencontre, les parents sont informés des particularités de fonctionnement de la classe de leur enfant, des contenus des programmes d'étude, etc.

## **Rencontre parents-enseignants**

Lors de la remise du 1<sup>er</sup> bulletin concernant le rendement scolaire de l'élève, les parents sont convoqués formellement à une rencontre avec le titulaire de leur enfant.

Au besoin, d'autres rencontres pourront avoir lieu durant l'année scolaire.

## **Retards d'élèves**

Si votre enfant doit être en retard, **veuillez communiquer** avec l'école dès le début des classes. Le secrétariat en avisera alors son enseignant.

Dès son arrivée, l'élève devra se présenter au secrétariat pour indiquer son retour à l'école.

## **Service de garde**

Le Service de garde est ouvert de 6 h 45 à 17h45 h, pendant les jours de classe et les journées pédagogiques, et ce, du premier au dernier jour de classe.

Le carnet intitulé « Service de garde école Jolivent — renseignements et règlements » donne toutes les modalités de fonctionnement du service de garde.

## **Services aux élèves**

L'école Jolivent offre à ses élèves plusieurs services pour les accompagner dans leur cheminement scolaire, leur développement personnel et social. Ces professionnels travaillent en collaboration entre eux, avec les enseignants et la direction afin de soutenir adéquatement les élèves.

## Transport

Les élèves transportés doivent respecter les règles de sécurité. Le conducteur est responsable de la discipline. Toutefois, toute plainte concernant le transport peut être adressée à la direction de l'école qui donnera suite dans les meilleurs délais.

## Urgence neige

Lorsqu'une tempête se lève avant le départ de votre enfant pour l'école, visitez d'abord le site du Centre de services scolaires à <https://cssp.gouv.qc.ca/> ou écoutez l'une des stations de radio ou de télévision suivantes :

- **Postes de radio** : 98.5 FM, 103.3 FM, 105.7 Rythme FM, 107.3 Rouge FM, CKOI 96.9, Énergie 94.3, Premièrechaîne 95.1 FM, Radio circulation 730 AM, The Beat 92.5
- **Postes de télévision** : Radio-Canada, TVA, RDI, LCN.
- **Facebook du CSSP**
- 

**N.B. Si l'école est fermée, le service de garde l'est aussi.**

## Visites et circulation dans l'école

Pour s'assurer que les enfants sont en sécurité, pour limiter les entrées et les sorties par les différentes portes et la présence d'intrus dans l'établissement :

- L'accès à l'école se fait par la porte principale du 330 boul. Cartier pour les visiteurs ;
- Le parent qui désire rencontrer un intervenant doit avoir pris rendez-vous au préalable ;
- Tout parent ou visiteur doit se présenter au secrétariat pour annoncer sa présence.

## Vacances

L'enseignant n'est pas tenu de préparer du travail scolaire pour l'élève qui part en vacances sur temps de classe. De plus, tout retard académique engendré par une prise de vacances sur temps de classe demeure sous l'entière responsabilité des parents.

## Site de références : Vallée-des-Patriotes

Voici un site internet de référence centralisée qui dirige rapidement les personnes vers les ressources qui existent dans notre région de la Vallée-des-Patriotes. **InfoSVP** se veut un outil qui met en lien les gens avec la gamme complète de services et d'activités offerts dans notre collectivité. [www.infosvp.ca](http://www.infosvp.ca)